

**Résolution n° 2017-xx présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin et Mme Marielle Kunz-Félix au nom du Parti Liberal Radical de Meyrin Cointrin, demandant le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergènes faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne.**

---

Vu la perte de repères de la population sur les saisons de productions des espèces locales.

Vu l'intérêt de faire vivre les espaces publics par le biais de la nature.

Vu l'impulsion donnée par le quartier des Vergers dans la réflexion sur l'agriculture urbaine.

Vu la volonté du canton de Genève de promouvoir les démarches de sensibilisation à la nature et à l'agriculture.

Vu la perte de connaissance des enfants sur l'identification de ce qui est comestible et ce qui ne l'est pas

Vu les problèmes d'allergie touchant un nombre croissant de la population

Vu les coûts indirects sur la santé et l'économie représenté par les allergies ou la malnutrition

Vu les solutions proposées par

- La permaculture, une approche 100% bio produisant proportionnellement plus que l'agriculture industrielle en utilisant la symbiose de plantes poussant en harmonie
- Les « incroyables comestibles », qui cultivent des plantes en pleine rue. et dont un groupement local vient de voir le jour à Meyrin
- Les agricultures contractuelles de proximité comme à l'image des Jardins de Cocagne
- Le projet de supermarché participatif paysan dans l'éco-quartier des Vergers et la distribution effective et actuelle de paniers paysans depuis plusieurs semaines.

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du xx,

## **D E C I D E**

### **PAR XX**

Pour chaque nouveau projet et de manière progressive dans le cadre de l'entretien courant :

1. De remplacer en partie les buissons décoratifs par des plantes produisant des comestibles, des aromatiques et/ou des médicinales, en libre-service et libre accès dans des zones identifiées comme adéquates à cette démarche.
2. De privilégier l'installation de bacs de verdure dans les zones de rencontre et de buissons aux baies comestibles à proximité des écoles et des espace de vie infantine (EVE).
3. De remplacer les essences très allergènes par des essences de niveau allergènes faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique.
4. D'utiliser des variétés de plantes locales en permaculture, ne nécessitant pas de traitement chimique.
5. De le prévoir dans les nouveaux aménagements des quartiers à venir et de l'inclure dans le tissu urbain existant au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'entretien.
6. De communiquer sur le nom des plantes, sur leur comestibilité et sur les périodes saisonnières de production et de plantage au moyen de petites pancartes explicatives et de pictogrammes visibles au pied des essences.
7. De mettre en place le cas échéant une protection contre les éventuelles souillures et déprédation canines.
8. De communiquer régulièrement sur les travaux de remplacement des espèces décoratives par des espèces comestibles et la cueillette libre à l'aide des moyens des médias usuels (journal communal, site Internet communal, communiqués de presse, etc.)

## **Résolution n° 2017-xx**

### **Exposé des motifs**

Parce que nous ne nous soucions pas ou trop peu de notre souveraineté alimentaire et de la sauvegarde de notre patrimoine agricole, la surabondance de production de l'industrie agro-alimentaire dominante nous a fait perdre nos repères sur ce qui pousse :

- ici ou de l'autre côté de la planète ;
- maintenant ou dans une serre chauffée aux hydrocarbures ;
- ou à grand renfort d'engrais et de pesticides.

Une grande partie de notre approvisionnement en fruits et légumes est en flux tendu au travers d'une chaîne fragile du transport routier et maritime polluante et fortement consommatrice d'énergie. Au surplus, notre consommation de fruits et légumes est trop souvent déconnectée de notre connaissance, voir même de notre conscience de leur nature ou de leur culture. Les aliments nous arrivent conditionnés en barquette et la connexion que nous élaborons avec leur origine est lacunaire.

Parallèlement, nous utilisons les espaces verts disponibles comme décoration en plantant des espèces parfois incompatibles avec notre espace vital. Notre appropriation de l'espace public peut se diversifier et s'ouvrir vers d'autres formes d'interactions.

La présente résolution vise à corriger ces pratiques, mais poursuit aussi d'autres objectifs liés aux domaines suivants :

### **Pour informer et apprendre**

Dans son livre « Générations pub » publié en 2014, l'auteur [Julien Intartaglia](#) nous apprend que dès l'âge de 2 à 3 ans, les enfants seraient capables de reconnaître, voire de dessiner des logos de marques commerciales alors que de nos jours, peu d'enfants ou d'adultes sont capables de reconnaître des baies comestibles. 20'000 ans d'un savoir transmis oralement est donc en passe d'être perdu.

Un travail d'information à la population est ainsi nécessaire pour lui permettre de redécouvrir la richesse des fruits de la terre, et apprendre sur la culture, la récolte et la consommation de ces essences offertes par « Mère nature ». L'expérience menée au Jardin Botanique Alpin - qui dispose déjà de plaquettes sous ses plantes exotiques - nous encourage à étendre cette démarche dans d'autres lieux de la commune où le plantage de buissons ou d'arbres fruitiers permettrait d'informer nos communiens sur l'essence, la période de récolte et la comestibilité de la plantation.

En proposant de compléter cette démarche par un étayage médiatique par l'intermédiaire notamment du site internet ou du journal communal, l'objectif est non seulement de guider nos communiens sur l'appropriation de ce projet mais également de leur apporter un éclairage didactique sur cette thématique horticole et alimentaire.

## Pour renforcer et soutenir les démarches participatives existantes ou en développement

L'écoquartier des Vergers a déjà pour objectif d'intégrer dans son plan des aménagements extérieurs des espaces de plantation privatifs ou semi-privatifs sur lesquels les habitants auront le loisir de cultiver les produits de la terre. Plusieurs habitants ou futurs habitants de ce nouveau quartier de Meyrin ont déjà exprimé lors de rencontres organisées par la commune leur intérêt pour une telle démarche. L'association *Meyrin Durable* a soutenu le développement d'un espace de plantation à côté du Gilbert Centre, au milieu d'immeubles de la cité, pour permettre aux habitants de planter et récolter fruits et légumes.

Une nouvelle association soutenue par *Meyrin Durable* a enfin vu le jour à la fin de l'année 2016 : les *Incroyables Comestibles Meyrin*<sup>1</sup> dont les buts et objectifs reprennent ceux de la Charte fondamentale des autres mouvements du même nom en Suisse et ailleurs dans le Monde (voir annexe).

Les articles 3 et 4 des statuts des *Incroyables Comestibles Meyrin* sont très évocateurs, et entrent parfaitement dans l'objectif de cette résolution :

<b>Article 3</b>	<b>Buts</b>	<b>Article 4</b>	<b>Mise en œuvre des buts</b>
	L'association poursuit les buts définis dans la Charte fondamentale des Incroyables comestibles, notamment : <ol style="list-style-type: none"><li>1. encourager la consommation de produits locaux ;</li><li>2. tendre vers une autosuffisance alimentaire des territoires ;</li><li>3. réduire l'impact écologique de la production de nourriture grâce à son accessibilité directe ;</li><li>4. permettre à toute la population de se reconnecter à la terre ;</li><li>5. développer un esprit communautaire basé sur la solidarité, le respect de chacun, l'entraide, la convivialité, l'authenticité.</li><li>6. Amener une approche pédagogique de sensibilité à l'écologie aux générations futures.</li></ol>		Les buts de l'association peuvent être atteints par : <ol style="list-style-type: none"><li>1. la création de jardins potagers communautaires sur des parcelles mises à disposition par la commune ou des privés dans la région de Meyrin et Cointrin.</li><li>2. la collaboration avec les autorités cantonale et communales afin de permettre la culture de plantes comestibles (fruits, légumes, herbes aromatiques, etc.) sur le domaine public.</li><li>3. l'entraide entre les citoyens sous la forme d'échange de conseils, de graines et plants, de matériel, etc.</li><li>4. l'organisation d'événements divers (inaugurations de jardins, formations collectives, apéritifs de rencontres, etc.)</li></ol>

En proposant cette résolution, nous adressons ~~proposons~~ un signal fort et explicite aux citoyens engagés bénévolement dans des démarches participatives existantes en encourageant toutes celles qui pourraient voir le jour dans les prochaines années.

Les démarches participatives et proactives en matière d'intégration de l'agriculture dans les contextes urbains se développent à Genève et dans le monde<sup>2</sup>. Les

<sup>1</sup> <http://www.icmeyrin.ch>

<sup>2</sup> ERNWEIN Marion, SALOMON CAVIN Joëlle *Au delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain? Discussion à partir de l'exemple genevois, 2014, archive ouverte-unige.ch*

récents projets dans ce domaine démontrent des effets positifs sur la dynamique des quartiers et sur l'évolution de la prise de conscience des habitants sur leur environnement direct et le respect de celui-ci. Plus proche de nous, les discussions menées lors des cafés citoyens ont démontré l'émergence d'un intérêt de nos concitoyens pour cette thématique.

### **Pour des raisons de santé publique**

Le très fort degré d'allergie lié au pollen de certains arbres, comme par exemple le bouleau - allergène arboricole le plus important avec environ 8% de la population sensibilisée et une production de pollen très importante<sup>3</sup> - peut être remplacé par des essences de niveau allergènes faible comme le châtaignier ou des arbres fruitiers qui ne sont pas concernés par cette problématique.

Le concept de permaculture - culture pratiquant la mixité des espèces complémentaires (tomates et basilic, framboisiers et fraisiers sauvages, etc.) – permet quant à lui de trouver des plantes aromatiques, médicinales ou fruitières adaptées aux terrains difficiles que nous rencontrons dans nos régions.

Nul doute que les collaborateurs du CVH sauront au mieux, lequel du tilleul ou du châtaignier, des myrtilles, des raisinets, des cassis, des framboisiers, des fraisiers, des pommiers, des poiriers, des noyers, des cognassiers, des cerisiers, du thym, de la sauge ou de la camomille, conviennent le mieux à notre territoire communal. A cet égard, cette résolution permet d'ouvrir des perspectives variées et innovantes au plantage urbain traditionnel et contribuer au « mieux vivre » au sein de notre commune.

### **Aspect financier**

Malgré la richesse des apports en faveur des habitants de la commune que cette résolution peut développer, nous estimons que l'impact sur les finances communales sera nul ou tout au moins négligeable. En effet, à partir du moment où des habitants solidaires et engagés prennent soin des plantes et essences disponibles dans les espaces verts meyrinois, nous partons du principe que les collaborateurs du CVH seront partiellement déchargés de cette tâche, ce qui peut représenter une certaine économie budgétaire

De plus, les déchets organiques issus de la tonte des espaces verts, élagages des arbres et buissons ou du défrichement forestier pourront être directement réutilisés sur une place (remplissage des bacs en permaculture) au lieu d'être transportés à la décharche cantonale.

Nous sommes persuadés que le développement d'une telle démarche participative aura des effets positifs sur les habitants de la commune, tant sur le plan des échanges sociaux, que sur l'impact en termes de santé publique.

### **Contribuer à faire vivre les espaces publics**

Meyrin est une commune en lien avec la campagne et son agriculture, et nous nous en réjouissons. En développant un projet tel que celui proposé par cette

---

<sup>3</sup> Source : Centre d'allergie Suisse, Département fédéral de l'intérieur DFI  
<http://www.pollenundallergie.ch/infos-sur-pollens-et-allergies/MeteoSuisse/plantes-allergeniques/bouleau-betula/?oid=1844&lang=fr>

résolution, nous contribuons à renforcer le rapport entre ville-campagne par l'inscription d'une forme d'agriculture au sein de l'espace urbain.

Au surplus, par le développement d'un projet d'agriculture urbaine à l'échelle de son territoire, notre conseil exprime son souhait de concrétiser les liens entre le quartier des Vergers et ses éco-projets et l'ensemble de la commune.

En conclusion, en soutenant cette résolution notre conseil apporte une plus value en matière de « bien vivre » à Meyrin, de santé publique, de dynamique sociétale, le tout dans une perspective de préservation de notre planète.

Par cette démarche, la commune de Meyrin apporte sa contribution à ces objectifs et pourquoi pas, inspire d'autres communes ou régions voisines à faire de même.

Nous vous invitons dès lors à ouvrir la discussion sur ce sujet notamment en étudiant les possibilités qui pourraient s'ouvrir sur la commune selon l'expertise des services de l'environnement, et en auditionnant des citoyens engagés dans ces démarches participatives, puis à adopter cette résolution.